selon le Règlement sur les produits dangereux



M-M-R Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 2.3 09/28/2024 81071-00026 Date de la première parution: 03/26/2015

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit

Autres moyens d'identifica-

tion

M-M-R FormulationDonnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournis- : Merck & Co., Inc

seur

Adresse : 126 E. Lincoln Avenue

Rahway, New Jersey U.S.A. 07065

Téléphone : +1-908-740-4000 Numéro de téléphone en cas : +1-908-423-6000

d'urgence

Adresse de courrier élec-

tronique

: EHSDATASTEWARD@merck.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit pharmaceutique

Restrictions d'utilisation : Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas de pictogramme de danger, pas de mot indicateur, pas de déclarations sur les risques, pas de déclarations sur la sécurité requis.

Autres dangers

Le contact de la poussière avec les yeux peut causer une irritation mécanique.

Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.

Peut former un mélange poussière/air explosif au cours du traitement, manipulation ou d'autres moyens.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synon yme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Saccharose	.alphaD- glucopyra- noside, .bêta D- fructofuranosyle	57-50-1	>= 1 - < 5 *
néomycine, sulfate (sel)	Donnée non disponible	1405-10-3	>= 0 - < 0.1 *

selon le Règlement sur les produits dangereux



M-M-R Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 2.3 09/28/2024 81071-00026 Date de la première parution: 03/26/2015

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe,

consulter un médecin.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Laver à l'eau et au savon.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec les

yeux

Si le produit atteint les yeux, bien rincer avec de l'eau.

Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se

développe et persiste.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation

mécanique ou le dessèchement de la peau.

Le contact de la poussière avec les yeux peut causer une

irritation mécanique.

Protection pour les secour-

Avis aux médecins

istes

Aucune précaution particulière n'est requise pour les secour-

istes.

: Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction

Moyens d'extinction in-

adéquats

Inconnu.

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Éviter la formation de poussières; des poussières fines dispersées dans l'air à des concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, présentent un risque

d'explosion des poussières.

Une exposition aux produits de combustion peut être

dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dan-

gereux

Oxydes de carbone Oxydes métalliques

Composés chlorés
Oxydes de phosphore
Composés du phosphore
Oxydes d'azote (NOx)

^{*} La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

selon le Règlement sur les produits dangereux



M-M-R Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 09/28/2024 81071-00026 Date de la première parution: 03/26/2015 2.3

Méthodes spécifiques d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Évacuer la zone.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des

récipients adéquats à fin d'élimination.

Éviter la dispersion des poussières dans l'air (i.e., le

nettoyage de surfaces poussiéreuses avec de l'air comprimé). Les dépôts de poussières ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces car ils peuvent former un mélange explosif s'ils viennent à être libérés dans l'atmosphère en concentrations

suffisantes.

Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent

s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou

nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

De l'électricité statique peut s'accumuler et enflammer des Mesures d'ordre technique

> poussières en suspension et provoquer une explosion. Fournir des précautions adéquates, telles que mise à terre et continuité de masse électriques, ou des atmosphères inertes.

Ventilation locale/totale

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Ne pas respirer les poussières.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

selon le Règlement sur les produits dangereux



M-M-R Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 2.3 09/28/2024 81071-00026 Date de la première parution: 03/26/2015

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.

Minimiser la formation et l'accumulation de poussières. Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Conditions de stockage

sures

Garder dans des contenants proprement étiquetés.

Entreposer en prenant en compte les particularités des

législations nationales.

Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base	
Saccharose	57-50-1	TWA	10 mg/m ³	CA AB OEL	
		TWA (Pous- sière totale)	10 mg/m³	CA BC OEL	
		TWA (frac- tion de pous- sière inhala- ble)	3 mg/m³	CA BC OEL	
		VEMP	10 mg/m ³	CA QC OEL	
		TWA	10 mg/m ³	ACGIH	
néomycine, sulfate (sel)	1405-10-3	TWA	1 mg/m3 (OEB 1)	Interne	
	Autres informations: DSEN, OTO				
		limite d'essuyage	0.1 mg/100 cm ²	Interne	

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits

clos.

Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.

Appliquer des mesures pour prévenir l'explosion des

poussières.

S'assurer que les systèmes de traitement des poussières (tels que conduits d'évacuation, récupérateurs de poussières, récipients, et équipements de traitement) soient conçus de manière à prévenir l'évacuation des poussières vers la zone de travail (c'est-à-dire, qu'il n'y ait aucune fuite à partir de l'équipement).

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas

disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées,

utiliser une protection respiratoire.

selon le Règlement sur les produits dangereux



M-M-R Formulation

Version Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 Date de révision: 09/28/2024 81071-00026 Date de la première parution: 03/26/2015 2.3

Filtre de type Type protégeant des particules

Protection des mains

Matériau Gants résistants aux produits chimiques

Remarques En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de

la journée.

Protection des yeux Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du

Mesures d'hygiène

corps

produit.

Si une exposition aux produits chimiques est probable

pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le

lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

l'utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect pain lyophilisé

Couleur jaune pâle

Odeur Donnée non disponible

Seuil de l'odeur Donnée non disponible

Donnée non disponible pΗ

Point de fusion/congélation Sans objet

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

Sans objet

Point d'éclair Sans objet

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Peut former un mélange poussière/air explosif au cours du

traitement, manipulation ou d'autres moyens.

Inflammabilité (liquides) Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité inféri-

eure

Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



M-M-R Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 09/28/2024 81071-00026 Date de la première parution: 03/26/2015 2.3

Pression de vapeur Donnée non disponible

Densité de vapeur relative Donnée non disponible

Densité Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau soluble

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

Donnée non disponible

tion

Viscosité

Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Propriétés explosives Non explosif

Propriétés comburantes La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un

oxydant.

poids moléculaire Sans objet

Caractéristiques de la particule

Taille des particules Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Peut former un mélange poussière/air explosif au cours du

traitement, manipulation ou d'autres moyens.

Peut réagir avec les agents oxydants forts.

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

Éviter la formation de poussière.

Produits incompatibles

Produits de décomposition

Oxvdants

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

selon le Règlement sur les produits dangereux



M-M-R Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 2.3 09/28/2024 81071-00026 Date de la première parution: 03/26/2015

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Saccharose:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 29,700 mg/kg

néomycine, sulfate (sel):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 2,880 mg/kg

DL50 (Rat): 2,750 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

DL50 (Rat): 633 mg/kg

Voie d'application: Sous-cutanée

DL50 (Souris): 116 mg/kg

Voie d'application: Intrapéritonéal

DL50 (Souris): 27.6 mg/kg Voie d'application: Intraveineuse

DL50 (Souris): 275 mg/kg

Voie d'application: Sous-cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation légère de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

selon le Règlement sur les produits dangereux



M-M-R Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 2.3 09/28/2024 81071-00026 Date de la première parution: 03/26/2015

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Voies d'exposition : Dermale

Espèce : Les êtres humains

Résultat : positif

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Saccharose:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam-

mifère, in vitro Résultat: négatif

néomycine, sulfate (sel):

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam-

mifère, in vitro

Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Résultat: négatif

Type d'essai: Aberration chromosomique Système de test: Lymphocytes humains

Résultat: positif

Type d'essai: Test de micronoyau in vitro

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test cytogénétique

Espèce: Souris

Type de cellule: Moelle osseuse

Voie d'application: Injection intraveineuse

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Espèce : Rat

Durée d'exposition : 2 années

Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

selon le Règlement sur les produits dangereux



M-M-R Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 2.3 09/28/2024 81071-00026 Date de la première parution: 03/26/2015

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur trois

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 25 Poids corporel

mg / kg

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Embryotoxicité.: NOAEL: 275 Poids corporel mg / kg Résultat: Aucun effet nocif., Aucun effet tératogène.

Type d'essai: Croissance

Espèce: Rat

Voie d'application: Sous-cutanée

Toxicité pour le développement: LOAEL: 6 Poids corporel mg

/ kg

Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction :

- Évaluation

Une certaine évidence d'effets néfastes sur le développement,

sur la base d'expérimentations sur des animaux.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Organes cibles : Reins, oreille interne

Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Remarques : Basé sur les expériences sur l'humain.

Toxicité à dose répétée

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Espèce : Souris LOAEL : 30 mg/kg Voie d'application : Sous-cutanée

Durée d'exposition : 14 jr Organes cibles : Reins

selon le Règlement sur les produits dangereux



M-M-R Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 2.3 09/28/2024 81071-00026 Date de la première parution: 03/26/2015

Espèce : Cobaye
NOAEL : 50 mg/kg
LOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : Intramusculaire
Durée d'exposition : 30 - 60 Sem.
Organes cibles : oreille

Espèce : Cobaye
NOAEL : 10 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jr

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

Espèce : Cobaye LOAEL : 100 mg/kg Voie d'application : Sous-cutanée

Durée d'exposition : 34 jr

Espèce : Chien
LOAEL : 24 mg/kg
Voie d'application : Intramusculaire

Durée d'exposition : 30 jr Organes cibles : Reins

Espèce : Rat LOAEL : 25 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition : 84 Sem. Organes cibles : oreille

Symptômes : perte de l'audition Remarques : Mortalité observée

Espèce : Chien
LOAEL : 20 mg/kg
Voie d'application : Sous-cutanée

Durée d'exposition : 90 jr Organes cibles : Reins

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Contact avec la peau : Symptômes: Sensibilisation

Remarques: Peut irriter la peau.

Contact avec les yeux : Remarques: Peut provoquer une irritation des yeux.

Ingestion : Symptômes: Nausée, Vomissements, Diarrhée, acouphène,

perte de l'audition, Perte d'équilibre

selon le Règlement sur les produits dangereux



M-M-R Formulation

Version 2.3

Date de révision: 09/28/2024

Numéro de la FDS: 81071-00026

Date de dernière parution: 04/06/2024 Date de la première parution: 03/26/2015

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 72 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CL50 (Americamysis): 39 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Méthode: États-Unis-EPA OPPTS 850.1035

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques CE50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.00075 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.0003 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

0.0099 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

0.0022 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorgan- :

ismes

CE50 (Micro-organisme naturel): 107.6 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type d'essai: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

EC10 (Micro-organisme naturel): 2.8 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type d'essai: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Persistance et dégradabilité

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Biodégradabilité : Résultat: dégradable rapidement

Biodégradation: 50 % Durée d'exposition: 1.2 ir

Méthode: Directives du test 314 de l'OECD

selon le Règlement sur les produits dangereux



M-M-R Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 2.3 09/28/2024 81071-00026 Date de la première parution: 03/26/2015

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Saccharose:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Pow: < 1

néomycine, sulfate (sel):

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: < -2

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

Éliminer le produit conformément avec la réglementation

locale en vigueur.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur

élimination ou recyclage.

Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Neomycin, sulfate (salt))

Classe : 9

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

Dangereux pour l'envi-

ronnement

. oui

956

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3077

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Neomycin, sulfate (salt))

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne- : 956

12 / 15

selon le Règlement sur les produits dangereux



M-M-R Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 2.3 09/28/2024 81071-00026 Date de la première parution: 03/26/2015

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'envi- : oui

ronnement

Code IMDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Neomycin, sulfate (salt))

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(néomycine, sulfate (sel))

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171

Polluant marin : oui(néomycine, sulfate (sel))

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non établi(e)

DSL : non établi(e)

IECSC : non établi(e)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tab-

leau 2: VLE)

selon le Règlement sur les produits dangereux



M-M-R Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 2.3 09/28/2024 81071-00026 Date de la première parution: 03/26/2015

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contam-

inants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation: DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon): ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique: PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Sources des principales don- :

nées utilisées pour l'établissement de la fiche

i etablissement de

signalétique

Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques,

http://echa.europa.eu/

Date de révision : 09/28/2024 Format de la date : mm/jj/aaaa

selon le Règlement sur les produits dangereux



M-M-R Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 2.3 09/28/2024 81071-00026 Date de la première parution: 03/26/2015

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F